

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du 24 juin 2025**

<b>Nombre de Membres</b>		
Afférent au Conseil d'administration du CCAS	En exercice	Ayant pris part à la délibération
<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

Date d'envoi des convocations  
**20 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juin, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA FARLEDE, régulièrement convoqué, s'est réunie dans la salle de réunion de la Mairie de LA FARLEDE, au nombre prescrit par la loi sous la présidence du Monsieur Yves PALMIERI, Maire de LA FARLEDE, Président du CCAS.

**Présents :**

MME CORPORANDY-VIALLON, MME TEOBALD, M.VEBER, MME ASTIER, MME MOMPO, Dr LICHA, M LEFEBVRE, M LE FLOCH

**Avaient donné procuration :**

MME GERINI à MME ASTIER  
M CARDINALI à MME TEOBALD  
MME LEPEZRON à M LE FLOCH

**Absente :**

Mme GHAMOURI Lobna

**N°0013C/2025 – Signature de la charte « Ville aidante Alzheimer »**

**Vu** la charte Ville Aidante Alzheimer ;

Monsieur le Président informe que depuis 1994, l'association France Alzheimer et maladies apparentées se mobilise pour répondre aux besoins des malades et de leurs familles, et pour sensibiliser l'opinion publique sur une pathologie qui touche près de 1,4 million de personnes en France.

Aujourd'hui, l'association France Alzheimer souhaite formaliser par le biais d'une charte d'engagements réciproques l'investissement partenarial en direction des malades et de leurs aidants.

L'adhésion à la Charte « Villes Aidantes Alzheimer », permet d'afficher une volonté de favoriser l'inclusion des citoyens concernés par la maladie d'Alzheimer, pour les aider à continuer à vivre au cœur de la cité.

A travers la signature de cette charte, qui s'articule autour de trois axes majeurs (la sensibilisation, l'inclusivité et l'orientation de la personne malade et de son proche aidant), le CCAS de LA FARLEDE souhaite démontrer son intérêt et son engagement très concret et pratique en faveur de la qualité de vie de ces personnes.

En contrepartie, France Alzheimer s'engage à relayer les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées et à appuyer le CCAS dans leur objectif d'accompagnement (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

La commune de LA FARLEDE soutient déjà France Alzheimer depuis de nombreuses années, à travers notamment le versement d'une subvention. France Alzheimer Var est en effet très active sur le territoire : points d'écoute et d'information, atelier de mobilisation cognitive, formation, groupes de parole, suivi psychologique pour les aidants, café des aidants...

**AR Prefecture**

083-268300944-20250624-013C\_2025-DE  
Reçu le 27/06/2025

De plus, la mise en place d'une permanence au sein du CCAS de LA FARLEDE répond déjà aux engagements de la Charte.

Monsieur le Président propose que le CCAS de LA FARLEDE signe la Charte Ville Aidante Alzheimer afin de valoriser, soutenir et développer les actions de l'association France Alzheimer en faveur d'une société plus inclusive.

Le Conseil d'Administration décide :

- 1- que le CCAS de La Farlède poursuive son engagement auprès de l'association France Alzheimer.
- 2- d'autoriser Monsieur le Président à signer la charte Ville Aidante Alzheimer.

*Annexe .6.1 Charte Ville aidante Alzheimer*

Fait et délibéré à La Farlède, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Président,

Pour extrait certifié conforme



**VOTE : UNANIMITE**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Préfecture du Var le : .....

De la publication le : .....

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Président,

**AR Prefecture**

083-268300944-20250624-013C\_2025-DE  
Reçu le 27/06/2025